



NOTE D'INFORMATION : PASTORALISME - TRANSHUMANCE CONDITIONS DE VIE DES MENAGES ET COVID - 19 : IMPACTS ET PERSPECTIVES

N° 01: MAI 2020


Message clef, situation pastorale face à la pandémie du COVID-19


Les conséquences des décisions prises par les États pour stopper la pandémie du COVID-19 ont aggravé la situation des éleveurs transhumants, déjà fragilisée par le contexte d'insécurité et de déficits fourragers qui prévalent dans la plupart des pays du CILSS et de la CEDEAO. Le COVID-19 a exacerbé, les difficultés de la période soudure des pasteurs et agropasteurs à travers la réduction drastique de la masse fourragère résiduelle, les difficultés d'accès aux points d'eau, la décapitalisation, les vols, les difficultés d'accès aux infrastructures sociales de base (centre de santé, écoles, puits, pharmacies vétérinaires), l'indisponibilité des aliments bétail sur les marchés, les conflits avec agriculteurs. D'où une dégradation des conditions de vie des éleveurs et leurs animaux.

Disponibilité de la biomasse fourragère et les points d'eau

Aujourd'hui, la disponibilité de la biomasse fourragère est limitée, voire très limitée dans les pays du Sahel. Elle est en revanche normale dans les pays côtiers. Les déficits de biomasse constatés dans la zone sahélienne sont certes habituels en période de soudure, mais ces déficits sont exacerbés par les pressions pastorales dues à la concentration du bétail dans certaines zones accessibles. Au Bénin, l'interdiction de la transhumance transfrontalière, l'inaccessibilité aux ressources des zones d'insécurité, les feux de brousse enregistrés entre les mois de décembre et de mars, et la production fourragère 2019 médiocre au Sénégal et en Mauritanie, ont accéléré l'atteint du seuil d'alerte dans les zones pastorales du Niger, du Mali, du Burkina Faso, du Sénégal et du Tchad et du Nigeria particulièrement dans les zones de l'Adamaoua, la zone centrale, le Northern zone et le Southern zone.

L'abreuvement du bétail se fait au niveau des puits et de certains plans d'eau permanents qui enregistrent actuellement une baisse du niveau d'eau, ce qui oblige les troupeaux à se concentrer dans les zones plus favorables. Par exemple, la concentration des animaux dans la Kompienga au Burkina Faso et au nord du Bénin, dans les zones de transit aurait créé une forte pression sur le pâturage, la faible disponibilité en eau d'abreuvement, la non-disponibilité des produits vétérinaires. Les éleveurs utilisent l'eau de pompe pour abreuver les animaux ce qui leur revient énormément chère. Si la pression ne s'exerce pas forcément sur les éleveurs qui sont déjà installés dans les zones d'accueil, mais qui ne peuvent circuler librement pour aller chercher les produits de première nécessité et les médicaments dont les prix commencent par grimper par endroits.

 Au Bénin, dans la commune de Savè (Arrondissement de Bessé et de Kaboua), les éleveurs sont menacés de quitter la localité à cause des conflits récurrents et de leur réticence à collaborer de façon transparente avec les autres couches de la population.

 Au Togo, la pression et les griefs liés à la situation de confinement ont créé des situations délétères qui ont engendré des déplacés le 15 avril 2020 dans l'ordre de plus de 800 déplacés à Blitta. Selon la cartographie établie à partir des images satellitaires, il a été relevé qu'excepté le Burkina Faso, tous les pays du front sahélien ont enregistré plus de feux au cours de la saison 2019/2020 par rapport à la moyenne des 5 dernières saisons. Une situation qui s'expliquerait par un manque de mécanisme de suivi /contrôle dû au contexte sécuritaire, aggravé par les mesures de confinement liées à la pandémie du COVID-19.


Il a été observé de fortes hausses de feux dans le Centre de la Côte d'Ivoire, tout le Ghana, une bonne partie du Togo, le sud du Bénin, la zone du Parc de W des trois pays (Bénin, Burkina, Niger), le sud et l'extrême nord-est du Nigeria.


L'examen de la répartition temporelle des feux indique que 70 % des occurrences apparaissent entre décembre et février. Ainsi, on peut retenir que les foyers de feux vont contribuer à réduire la capacité de charge des zones de pâturage des pays à fortes hausses de feux.


D'une manière générale, la fermeture des marchés à bétail a également affaibli les moyens de subsistance de certains acteurs du système (commerçants de bétail, éleveurs, les bouviers, courtiers, convoyeurs).


Situation de la transhumance

La déclaration officielle de la pandémie du COVID-19 en début mars a conduit les différents pays notamment ceux de l'espace CILSS et de la CEDEAO à prendre des mesures préventives. Après deux (2) mois de mise en œuvre de ces mesures, l'analyse des données collectées auprès des acteurs montre que :

 Au Bénin, les mouvements observés dans ces couloirs ont concerné surtout les troupeaux locaux (des localités de Doumè, Léma, Ilamèta) vers le Togo. Dans la région du Nord-ouest (frontière Bénin-Togo-Burkina), avec l'interdiction de la transhumance transfrontalière, nous n'avons pas enregistré d'entrée des transhumants transfrontaliers sur le territoire béninois depuis décembre 2019 bien avant la pandémie. Cette double situation d'interdiction et de la pandémie du COVID-19 a réduit le flux du bétail de commerce venant du Burkina Faso d'où le Bénin reçoit une part importante de bétail pour l'animation des marchés de l'intérieur. En savoir plus <https://bit.ly/3cpBS2W>

 Au Togo, depuis que l'état d'urgence a été décrété le 1er avril, durant ce temps, les éleveurs transhumants ont déjà pénétré sur le territoire dans les zones d'accueil. Avec le truchement des éleveurs sédentaires, les éleveurs transhumants y accèdent le territoire et créent ainsi la surcharge d'animaux dans certains milieux. Il a été enregistré des situations conflictuelles entre certains éleveurs et producteurs, six (6) accrochages dont certains ont entraîné des pertes en vies humaines dans les préfectures notamment celles de Kpele, Haho, Ogou, Blitta, Est mono. Le Gouvernement togolais a donné jusqu'au 31 mai pour que les transhumants venus d'autres pays quittent le territoire Togolais. En savoir plus <https://bit.ly/2XkMg7M>

 Au Burkina Faso, dans les régions du Centre-Est et de l'Est, la fermeture des frontières avec les pays d'accueil (Bénin, Togo, Ghana) a créé une concentration des animaux ainsi qu'une rareté d'eau et de pâturage dans les zones de transit. C'est-à-dire que cette fermeture des frontières a limité le flux de transhumance, des animaux vers les pays côtiers, certains transhumants sont obligés de rester vers la frontière dans les communes de Logobou, de Madjoari et de la Kompienga créant une concentration d'animaux qui pourrait entraîner des conflits si la situation perdure. En savoir plus <https://bit.ly/3gJ9YT9>

 En Côte d'Ivoire, la fermeture de ses frontières, principalement avec le Mali et le Burkina Faso a entraîné la fluctuation des prix de vente des produits animaux, la réduction des activités

de commercialisation du bétail liée à la faible fréquentation des marchés à bétail, l'arrêt des mouvements de bétail, la diminution du nombre d'animaux abattus et achetés au marché à bétail de Port Bouët, la chute de la commercialisation des animaux, la pénurie des produits vétérinaires sur le marché, l'augmentation du prix de la viande notamment à Abidjan par exemple, l'arrêt du processus d'ingénierie sociale et de construction d'infrastructures, etc.

En savoir plus <https://bit.ly/3eJH4R3>



Quant à la transhumance interne, elle a été aussi perturbée à cause des mesures de confinement mises en place par les différents pays qui limitent la mobilité des transhumants à l'intérieur même des départements des pays. Le seuil d'alarme (transhumance interdite à 75%) est atteint dans la majorité des pays sauf au Tchad en Guinée, au Togo.

Photo1 : Troupeaux de bovins en transit vers les zones d'accueil de transhumance.

Conditions de vie des ménages face à la pandémie du Covid-19

Pour protéger les populations contre l'expansion du COVID-19, tous les pays ont pris des mesures préventives comme le confinement, l'interdiction des regroupements, le contrôle des frontières, le couvre-feu et l'observance des règles d'hygiène, ainsi que des gestes barrières individuels et collectifs contre la circulation du virus. L'application de ces mesures qui vise à protéger les ménages de la pandémie a aussi créé une situation de vulnérabilité dans les familles à faible revenu. Au regard de l'insuffisance des ressources alimentaires, les populations n'avaient pas assez de moyens de subsistance pour tenir pendant une si longue période.

Selon les témoignages couplés à l'analyse de données publiées montrent qu'au Nigéria, 57% des zones ont atteint le seuil d'alerte ce qui explique les mauvaises conditions d'accès aux revenus aux ménages pauvres et très pauvres qui dépendent des marchés pour leur approvisionnement en denrées alimentaires. Aussi les activités agricoles (accès aux intrants et la disponibilité main d'œuvre) sont accès limités (7%) ou Peu/pas accessibles (27%) des zones.

La situation est presque observée dans la plupart des pays membres du CILSS et de la CEDEAO. D'une manière générale, les activités génératrices de revenus, l'accès aux intrants et à la main d'œuvre agricole sont très détériorés. Cette situation s'explique en partie par le ralentissement et l'arrêt respectivement des flux nationaux et transfrontaliers des produits agricoles comparativement à habituellement du fait de l'état d'urgence toujours en vigueur dans les pays suite au COVID19.

Situation des marchés

Le rythme d'approvisionnement n'a pas été très affecté. Pour l'instant, le flux ne semble pas trop affecté de l'ordre de 10% de baisse au Togo et cela pour combien de temps ? Les prix semblent fluctuer légèrement à la hausse de l'ordre de 15% pour l'instant. Plus au nord du Bénin, dans la Donga et l'Atacora, l'accès aux marchés à bétail a été quasi possible, car le grand marché de Kolokondé dans la commune de Djougou a été fermé.

À l'Est du Burkina Faso, la fermeture du marché de bétail de Fada N'Gourma, l'un des plus grands marchés du pays a créé également une situation de mécontentement au sein de la population. Cette situation a impacté négativement le fonctionnement des marchés satellites qui approvisionnent

habituellement cet important marché de la région. Depuis l'instauration des mesures sanitaires et du confinement, l'activité de transformation du fromage par les groupements de femmes est au ralenti. Cette situation rend plus vulnérables les femmes qui opèrent dans cette chaîne de valeur de la filière lait.

En Côte d'Ivoire, l'approvisionnement du pays en bétail-viande est en grande partie lié au flux de bétail vif en provenance des pays sahéliens. Cette situation est en cours de normalisation (reprise des activités commerciales de la filière bétail viande) depuis la levée partielle des mesures de confinement sur les denrées alimentaires. Cependant, la fermeture des restaurants, des buvettes et le couvre-feu créent des pertes de débouchés importantes pour la filière.

D'une manière générale, bien avant la confirmation de la pandémie à coronavirus, de nombreux marchés à bétail ont été fermés suite aux fréquentes attaques terroristes et aux vols à bétail. En outre, l'application des mesures de prévention a commencé à affecter le seuil d'approvisionnement des marchés en produits animaliers et le flux des échanges commerciaux.

Risques liés à l'application des mesures

L'application des mesures de prévention contre la pandémie à coronavirus a touché pratiquement tous les segments du secteur d'élevage notamment le pastoralisme et la transhumance. Le maintien de ces mesures pour une longue période pourrait créer des préjudices aux acteurs de la filière. Il faut craindre :

- une pénurie d'animaux sur les marchés (fermeture des marchés) et partant une pénurie de viande ;
- la paupérisation des acteurs de la filière bétail-viande (baisse des transactions) ;
- le départ tardif des éleveurs entraînant une pression plus sur les zones agricoles ;
- la sédentarisation de certains éleveurs sur les zones d'accueil.
- la baisse de recettes des collectivités locales (baisse des recettes issues des marchés à bétail) ;
- les conflits agriculteurs-éleveurs ; les transhumants ne peuvent quitter leurs zones d'accueil, avec la reprise des activités agricoles en ce début de saison pluvieuse et la présence persistante des animaux transhumants sur les parcelles cultivables peut générer des conflits.



Photo2 : Marché local de vente d'animaux.

Perspectives / recommandations

Les mesures ont touché de plein fouet les activités pastorales et de transhumance. Au regard de ces effets, les perspectives que pourraient envisager les différents pays membres du CILSS sont :

1. Procéder au recensement des éleveurs qui, sous le couvert de la pandémie, n'ont pas pu rejoindre leur terroir d'attache pour leur prise en charge et éviter les situations délétères dans les pays d'accueil ;
2. Mettre rapidement à leur disposition des laissez-passer suite à une requête du CILSS aux pays pour passer les barrières et rejoindre les zones de départ ;

Les prévisions saisonnières présagent une installation précoce des pluies dans la majeure partie des pays du front sahélien. Cela pourrait contribuer à améliorer la disponibilité fourragère des zones de pâturages. Cependant, une mauvaise distribution spatiotemporelle (séquences sèches) peut entraîner des cas de dégradation accélérée de la masse fourragère résiduelle, le surpâturage des espaces qui enregistrent une émergence rapide du pâturage vert et, des conflits entre les agriculteurs et les éleveurs au cours de la remontée des transhumants vers le Nord.

Aussi, nous espérons que cette crise internationale due à la pandémie du COVID-19 connaisse une fin dans les brefs délais avec le respect de toutes les mesures de protection édictées par les dirigeants afin de circonscrire au plus vite sa progression. Cela augurera la reprise de la mobilité des populations et du redémarrage de toutes les activités commerciales dans les secteurs vitaux pour le bien-être des populations de la sous-région.

Directeur de Publication :

- Dr Souleymane OUEDRAOGO, Directeur Général

Rédacteur en Chef :

- Dr Abdou ALI, Chef/Département Information et Recherche

Rédacteur en Chef Adjoint :

- Dr Issa GARBA, Responsable Division ME/LCD

Comité de rédaction :

- Dr Issa GARBA, Pastoraliste
- Boubacar BARRY, Vulgarisateur
- Gbamra AKOUNDA, Géomaticien
- Papa Alassane MBAYE, Chargé de communication

Mise en page :

- Boubacar Mainassara Abdoul Aziz

Contact : CILSS/AGRHYMET : administration.agrhymet@cilss.int